



CH-3003 Berne, OFAS, COFF

Office fédéral des assurances sociales
Domaine AVS, prévoyance professionnelle et PC
Mme Bernadette Deplazes
3003 Berne

Par email à : sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Notre référence: 746.1-00972 07.05.2018 No.: 12
Collaboratrice responsable: Natacha Devaux
Berne, le 17 mai 2018

Prise de position relative à l'avant-projet de modification de la loi sur les allocations pour perte de gain introduisant des allocations en cas d'adoption d'un enfant

Mesdames, Messieurs,

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a soumis à une procédure de consultation un avant-projet de modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG) qui introduit des allocations en cas d'adoption d'un enfant. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) soumet ci-après sa prise de position dans le délai imparti qui court jusqu'au 23 mai 2018.

Il est essentiel aux yeux de la COFF que la société reconnaisse l'importance des familles dans leur diversité et que des conditions de base favorables rendent possibles toutes les formes de famille. La COFF salue la volonté de la CSSS-N de soutenir les parents qui adoptent des enfants en bas âge en leur octroyant un congé d'adoption de deux semaines avec compensation de la perte de revenu. Elle est favorable à l'introduction d'un congé d'adoption dans une loi fédérale, ce qui permet un traitement uniforme des parents adoptants à l'échelle du pays. La COFF relève toutefois que la durée proposée pour le congé d'adoption est brève. Bien qu'il ne puisse être directement comparé avec le congé maternité de quatorze semaines qui sert notamment à la mère à se remettre de la grossesse et de l'accouchement, le congé d'adoption devrait aux yeux de la COFF être plus long que deux semaines afin de permettre aux adoptants et à l'adopté de s'accoutumer à la nouvelle vie commune et à chacun de trouver ses repères dans le foyer familial.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente prise de position, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF

Pour le comité ad interim :

Dorothee Guggisberg